

Rapport du président du jury du concours 2007 pour le recrutement d'officiers de protection des réfugiés et apatrides de l'OFPRA

Ce concours ouvert pour 20 postes se situant dans la deuxième année d'un cycle de trois ans¹, il sera fait systématiquement référence aux données du concours 2006 et au rapport précédent, ce qui évitera d'avoir à s'y reporter.

Les principales données chiffrées.

| Concours OP 2007 | Externe | Interne | Total |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Nombre d'inscrits | 643 | 127 | 770 |
| Nombre de présents à l'ensemble des épreuves écrites | 300 | 91 | 391 |
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 46,66 % | 71,65 % | 50,78 % |
| Nombre d'admissibles | 29 | 31 | 60 |
| Nombre de présents aux épreuves orales | 28 | 29 | 57 |
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 4,35 % | 22,83 % | 7,40 % |
| Nombre d'inscrits aux épreuves facultatives | 20 | 29 | 49 |
| Nombre de présents aux épreuves facultatives | 17 | 13 | 30 |
| Nombre d'admis | 10 | 10 | 20 |
| Nombre d'admis sur la liste complémentaire | 8 | 6 | 14 |

Rappel des données 2006 :

| Concours OP 2006 | Externe | Interne | Total |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Nombre d'inscrits | 1 144 | 122 | 1 266 |
| Nombre de présents à l'ensemble des épreuves écrites | 471 | 73 | 544 |
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 41,17 % | 59,84 % | 42,97 % |
| Nombre d'admissibles | 36 | 22 | 58 |
| Nombre de présents aux épreuves orales | 28 | 19 | 47 |
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 4,35 % | 2,45 % | 3,71 % |
| Nombre d'inscrits aux épreuves facultatives | 26 | 16 | 42 |
| Nombre de présents aux épreuves facultatives | 17 | 13 | 30 |
| Nombre d'admis | 10 | 10 | 20 |
| Nombre d'admis sur la liste complémentaire | 8 | 2 | 10 |

La composition du jury.

Les observations faites sur le concours 2006 peuvent être reprises dans leur intégralité².

Il sera ajouté que sa composition respectait la parité (3 femmes et 4 hommes) et mixait stabilité et renouvellement (4 membres sur 7, dont le président, participaient déjà au jury de 2006).

¹ Le document établi sur la mission « immigration, asile et intégration » dans le projet de loi de finances pour 2008 - version du 28 septembre 2007 - fait état de la transformation de 120 emplois vacants de contractuels de catégorie A et C sur 3 ans, à raison de 20 A et 20 C par an (schéma prévisionnel des emplois pour 2006-2008).

² « Le nombre de ses membres (sept), la diversité des expériences, des générations et des fonctions, l'intérêt porté par tous à la mission qui leur était confiée et que chacun a confirmé, ont donné à ce jury une réelle cohérence qui s'est traduite dans les faits, une fois les décisions prises après discussions sur les dispositifs, par une très bonne entente sur les résultats et un consensus dans les délibérations très proche de l'unanimité.

La présence dans le jury du secrétaire général de l'institution et sa qualité de magistrat a été un atout. La participation d'un universitaire s'impose.

Une bonne connaissance de la fonction publique, notamment une bonne compréhension des enjeux d'un tel concours pour l'institution et les candidats, est sans doute l'un des critères majeurs qui président aux nominations. Il est recommandé, comme cela a été fait, que la première réunion des membres du jury commence par une présentation par le directeur général de la problématique et des objectifs recherchés. »

Les candidats.

Comme en 2006, le nombre et la diversité des candidats inscrits semblent confirmer que le double objectif recherché à été atteint : permettre une titularisation de contractuels en fonction à l'OFPRA et à la CRR sans réserver ce concours aux seuls personnels en place.

| En fonction à l'OFPRA ou à la CRR | Externe | Interne | Total |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Parmi les admissibles | 5 sur 29 | 25 sur 31 | 30 sur 60 |
| Parmi les admis | 2 sur 10 | 7 sur 10 | 9 sur 20 |
| Parmi les admis y compris les listes complémentaires | 5 sur 18 | 13 sur 16 | 18 sur 34 |

Au concours interne, pour les trois admis hors OFPRA – CRR, on relève un attaché territorial, une contractuelle du ministère des affaires étrangères et une surveillante d'externat.

Le renouvellement des candidats :

Outre ce qui a déjà indiqué sur le transfert de candidats externes sur le concours interne, on peut relever que le renouvellement des candidats en externe a été manifeste. En interne évidemment, on trouvera des candidats de l'OFPRA dont certains se présentaient pour la troisième fois.

Aux épreuves orales, il est apparu que seulement un des admissibles avait déjà été entendu en 2006 : à nouveau, il a échoué.

La participation au concours :

Le rapport 2006 avait relevé le nombre exceptionnel d'absents aux épreuves écrites qui, outre l'aspect du coût qu'il engendre, pose problème car les taux de participation étaient bien en deçà de ce qui est habituellement constaté dans les concours, y compris au concours de 2004.

Une explication avait été alors avancée : la pratique de l'inscription systématique à tous les concours généralistes de la fonction publique de catégorie A entraîne une perte conséquente qui serait amplifiée dans le cas de l'OFPRA du fait du contenu du programme : à proximité de la date du concours, le candidat extérieur s'aperçoit des particularités de ce programme, notamment des langues, et renonce à se présenter. Il prend conscience aussi des spécificités du métier. Mais ce raisonnement ne paraît pas avoir eu les mêmes conséquences lors des concours précédents. On restera donc à considérer que cette perte n'est pas particulière au concours de l'OFPRA et qu'elle est le fruit d'une addition de circonstances (la date des épreuves, la proximité et surtout, dans la période actuelle, un plus grand nombre de concours de la fonction publique, avec davantage de postes offerts que les années précédentes, compte tenu de l'évolution démographique).

| Taux de participation à l'écrit par rapport aux inscrits | Externe | Interne |
|---|----------------|----------------|
| 2004 | 57 % | 74 % |
| 2006 | 41,17 % | 59,84 % |
| 2007 | 46,66 % | 71,65 % |

L'absentéisme aux épreuves orales est resté marginal (57 présents sur 60), alors qu'il n'avait pas été négligeable au concours précédent (47 présents sur 58), sans que le jury ait eu connaissance, dans la plupart des cas, des motifs d'absence.

En 2007, seul un candidat externe a renoncé aux épreuves orales. En interne, deux candidats ont renoncé, l'un d'entre eux ayant toutefois passé l'épreuve facultative de droit.

| Taux de participation à l'oral par rapport aux admissibles | Externe | Interne |
|---|---------|---------|
| 2006 | 77,78 % | 86,36 % |
| 2007 | 96,55 % | 93,86 % |

Pour les épreuves facultatives, 5 candidats externes, inscrits et présents aux épreuves obligatoires de l'oral, y ont renoncé (contre 4 l'année dernière), ce qui n'a pas empêché ces 5 candidats de figurer parmi les 10 admis.

Globalement, compte tenu des absences, les taux de succès paraissent évidemment meilleurs à l'écrit, en interne en 2006.

| Résultats 2006 | Externe | Interne | Total |
|--------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Admis par rapport aux inscrits | 0,87 % | 8,20 % | 1,58 % |
| Admis par rapport aux présents | 2,12 % | 13,70 % | 3,68 % |

Il en est de même, mais dans une moindre proportion, en 2007 dont les résultats peuvent être ainsi présentés :

| Liste des admis | Externe | Interne | Total |
|--|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 1,56 % (0,87 %) | 7,87 % (8,20%) | 2,60 % (1,58 %) |
| Pourcentage par rapport aux présents à l'écrit | 3,33 % (2,12 %) | 10,99 % (13,70%) | 5,12 % (3,68 %) |
| Pourcentage par rapport aux admissibles | 34,48 % (27,78 %) | 32,26 % (45,45 %) | 33,33 % (34,48 %) |
| Pourcentage par rapport aux présents à l'oral | 35,71 % (35,71 %) | 34,48 % (52,63 %) | 35,09 % (42,55 %) |

Note : le premier chiffre concerne le concours 2007, le second, entre parenthèse, le concours 2006.

| Liste des admis y compris en liste complémentaire | Externe | Interne | Total |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Pourcentage par rapport aux inscrits | 2,80 % (1,57 %) | 12,60 % (9,84 %) | 4,42 % (2,37 %) |
| Pourcentage par rapport aux présents à l'écrit | 6,00 % (3,82 %) | 17,58 % (16,44 %) | 8,70 % (5,51 %) |
| Pourcentage par rapport aux admissibles | 62,07 % (50 %) | 51,61 % (54,55 %) | 56,67 % (52,72 %) |
| Pourcentage par rapport aux présents à l'oral | 64,29 % (64,29 %) | 55,17 % (63,16 %) | 59,65 % (63,83 %) |

Note : le premier chiffre concerne le concours 2007, le second, entre parenthèse, le concours 2006.

Les sujets des épreuves.

Plus encore qu'en 2006, le jury a tenu à particulièrement travailler le choix des sujets.

Constatant en effet les différences fortes entre les situations dans lesquelles se présentent les candidats, du fait de la structure des deux concours et du programme, il a souhaité tenter de les atténuer pour que les candidats soient placés dans des conditions les plus proches possibles, indépendamment de leurs options.

Pour l'épreuve n°1, les résultats de 2006 avaient fait apparaître un grand écart entre la moyenne en externe et la moyenne en interne, le sujet (et surtout le dossier) ayant été considéré comme difficile pour les internes. Il a donc été décidé de retenir un thème identique (la cohésion sociale) pour les deux épreuves et de produire, pour les internes, un dossier facilitant son approche. L'objectif a été atteint.

Pour l'épreuve n° 2, avec un choix entre les trois questions de droit public et la note de relations internationales, le jury avait proposé des questions de cours en droit très classiques, et un sujet également ouvert en relations internationales. Le résultat escompté n'est pas obtenu : les notes en droit sont restées significativement inférieures.

Pour les langues, où l'harmonisation est encore plus délicate, le jury a demandé cette année la traduction en français des textes et des questions, ce qui lui a permis d'accéder au contenu des sujets des langues étrangères non usuelles.

Pour l'épreuve de conversation, le jury avait veillé en 2006 à ce que les sujets et textes du « grand oral » soient très ouverts, ni trop savants, ni trop difficiles. Le déroulement de l'épreuve permet en tout état de cause de tenir compte de la diversité des situations. Du reste, aucun candidat n'y avait véritablement échoué (note moyenne : 12,56 en 2007). Cette année, le jury s'était accordé sur l'intérêt de textes courts. Pour les quelques exceptions à cette règle, notamment lorsqu'il s'agissait d'articles de presse, le jury en a tenu compte dans sa délibération.

Les résultats des épreuves de 2007.

Pour l'écrit : l'objectif précité du jury de mettre au même niveau les deux concours, par une attention très marquée à la composition du dossier en appui de la note de synthèse, a manifestement porté ses fruits puisque l'écart des notes moyennes entre l'externe (9,60) et l'interne (8,30) est relativement faible.

La répartition des choix pour l'épreuve n° 2 (droit public ou relations internationales) a été globalement équilibrée : 198 et 211 (706 et 560 en 2006). Les notes moyennes ont été encore trop divergentes : 6,90 en droit public, avec des questions de cours extrêmement classiques, et 8,41 en relations internationales avec un sujet sur lequel, il est vrai, il était quasiment exclu de n'avoir rien à dire.

En matière de langues, l'anglais concernait 285 candidats présents. Ensuite, extrêmement loin derrière, l'espagnol (40), suivi en retrait par l'allemand (23). Toutes les autres langues sont au dessous de 20 : l'italien (17), l'arabe (15), le russe (11), le portugais (4) et le turc (5), et cinq langues au dessous de 2 : le roumain et le tamoul (2), le serbo-croate et le chinois (1 chacun). L'hindi n'avait pas été choisi à l'écrit, tout comme le japonais (qui l'avait été en 2006 par un candidat, en définitive absent).

On relèvera que **l'ordre des langues retenues est exactement le même qu'en 2006**, les quelques nuances étant minimes : l'italien a dépassé l'arabe littéral, le turc, le portugais et le tamoul est passé de un à deux. Mais les ordres de grandeur restent exactement les mêmes. Il sera noté également que plus le nombre de candidats est élevé dans la langue, plus la moyenne est faible : 8,51 en anglais, 9,22-en-espagnol, 15-en-roumain, 15,55-en-tamoul.

Pour l'oral, les statistiques sont les suivantes :

| Présents à l'oral | Externe | Interne | Total |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Epreuves obligatoires | 28 (28) | 29 (19) | 57 (47) |
| Droit | 9 (12) | 13 (10) | 22 (22) |
| Langues | 19 (19) | 16 (9) | 35 (25) |
| Epreuves facultatives | 14 (17) | 23 (13) | 37 (30) |
| Droit | 8 (8) | 17 (10) | 25 (18) |
| Langues | 6 (9) | 6 (3) | 12 (12) |

Note : le premier chiffre concerne le concours 2007, le second, entre parenthèses, le concours 2006.

| Langues | Epreuve obligatoire | | Epreuve facultative | |
|----------------|----------------------------|---------|----------------------------|---------|
| | Externe | Interne | Externe | Interne |
| Allemand | 5 | | | |
| Anglais | 5 | 2 | 4 | 2 |
| Arabe | | 1 | 1 | 1 |
| Chinois | 1 | | | |
| Espagnol | 4 | 4 | 2 | |
| Russe | 1 | 1 | | |
| Serbo-croate | | 1 | 2 | |

Pour l'épreuve de conversation avec le jury, le dispositif de 2006 a été reconduit. Il est rappelé ci-après :

« Les séquences de 25 minutes ont été systématiquement ainsi construites : 10 minutes pour le candidat (sans qu'il ait à lire le texte), 5 minutes de question par l'examineur qui avait proposé le sujet, 10 minutes pour les autres examinateurs (dont la question au candidat sur sa motivation si elle n'avait pas été posée auparavant). Cette pratique s'est révélée adaptée, permettant à chaque membre du jury de participer et de poser une (ou des) question(s) brève(s) animant ainsi une conversation avec le candidat destinée à répondre à l'objectif de l'épreuve. Les séquences de six candidats convoqués le matin et sept l'après-midi ont convenu. »

Aucun public n'a demandé à assister à cette épreuve³.

Il a paru utile de présenter, comme en 2006, des données sur deux points :

| Le choix des langues aux épreuves obligatoires | | |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|
| Nature des langues | Candidats inscrits à l'écrit | Candidats présents à l'oral |
| Allemand | 39 (63) | 3 (5) |
| Anglais | 547 (940) | 14 (13) |
| Arabe | 26 (55) | 1 (3) |
| Chinois | 2 (1) | 0 (1) |
| Espagnol | 86 (156) | 7 (10) |
| Hindi | 0 (0) | 0 (0) |
| Italien | 29 (37) | 6 (0) |
| Japonais | 0 (1) | 0 (0) |
| Portugais | 6 (16) | 0 (0) |
| Roumain | 2 (4) | 0 (0) |
| Russe | 21 (25) | 1 (2) |
| Serbo-croate | 2 (2) | 1 (3) |
| Tamoul | 2 (1) | 0 (0) |
| Turc | 8 (14) | 1 (0) |

Note : le premier chiffre concerne le concours 2007, le second, entre parenthèses, le concours 2006.

³ en 2006, le jury avait admis que l'épreuve était publique : un cas s'est produit, un candidat ayant d'ailleurs obtenu l'accord de la personne dont elle a écouté la prestation.

| La part des épreuves facultatives | Externe | Interne |
|--|----------------|----------------|
| Présents aux épreuves facultatives de droit | 9 (8) | 18 (10) |
| Bénéficiaires de points supplémentaires en droit | 7 (4) | 12 (4) |
| Présents aux épreuves facultatives de langue | 6 (9) | 6 (3) |
| Bénéficiaires des points supplémentaires en langue | 6 (7) | 3 (1) |
| Total des présents aux épreuves orales | 28 (28) | 29 (19) |
| Total des présents aux épreuves facultatives | 14 (17) | 23 (13) |
| Total des bénéficiaires de points supplémentaires | 12 (11) | 15 (5) |
| Admis présents aux épreuves facultatives de droit | 1 (4) | 6 (4) |
| Admis bénéficiant de points supplémentaires en droit | 1 (4) | 6 (3) |
| Admis présents aux épreuves facultatives de langue | 2 (3) | 2 (3) |
| Admis bénéficiant de points supplémentaires en langue | 2 (3) | 2 (1) |
| Total des admis | 10 | 10 |
| Total des admis présents aux épreuves facultatives | 3 (7) | 8 (7) |
| Total des admis bénéficiant de points supplémentaires | 3 (7) | 8 (4) |

Note : le premier chiffre concerne le concours 2007, le second, entre parenthèses, le concours 2006.

En 2007 comme en 2006, 11 % des admis ont bénéficié de points supplémentaires grâce aux épreuves facultatives, mais cette fois avec une inversion, les internes étant cette année davantage concernés.

Les conclusions principales en comparant les concours 2007 et 2006.

- l'écart des notes entre les deux concours externe et interne, manifeste aux épreuves écrites, s'est fortement réduit par rapport à 2006 ;
- le nombre de candidats admissibles a été pratiquement le même (60 et 58), sans que cela ait été recherché par le jury ;
- les notes s'étant rapprochées, le nombre des candidats (8 à 6) figurant sur chacune des deux listes complémentaires n'a plus reproduit l'écart considérable entre externes et internes (8 et 2) de 2006 ;
- les moyennes d'ensemble des notes sont en légère baisse ;
- l'homogénéité entre les notes de l'écrit et celles de l'oral, parfaite en 2006, ne s'est pas totalement retrouvée.

Les comportements des candidats.

Le jury avait apprécié en 2006 à l'oral – certains membres en avaient même été surpris – la qualité de présentation des candidats, y compris la tenue vestimentaire et l'attitude physique devant le jury, la forme de l'expression orale, l'absence d'agressivité, même si quelques facilités de style (avec des expressions « modernes ») et relâchements étaient notés chez certains, mais sans doute dans une proportion moindre que la forte timidité des plus jeunes. Comme fréquemment, les candidats qui exerçaient déjà un travail étaient toujours à l'aise pour parler de leurs fonctions.

Le concours 2007 permet de reprendre les mêmes constatations, en y ajoutant que les candidats admissibles ont paru tous très motivés. De plus quelques profils originaux sont apparus, apportant une relative diversité dans un panel relativement plus diversifié que dans d'autres concours de la fonction publique.

Les recommandations aux candidats.

1) Au plan pratique, pour les épreuves écrites d'admissibilité, il est impératif de respecter l'heure d'arrivée figurant sur la convocation, différente de celle du début des épreuves. Elle n'est pas fixée pour faire arriver les candidats bien en avance mais est faite pour les empêcher de trouver porte close dès que les sujets ont été distribués.

Les candidats dont l'accès est refusé n'ont pas à tenter de mettre en avant des motifs peu vraisemblables ou réels pour justifier leur retard, qui en tout état de cause ne peut être pris en compte, ni à s'en prendre aux membres du service de sécurité.

2) Pour les épreuves, en soulignant d'emblée qu'elles ne concernent que certaines d'entre elles et notamment ne donnent pas d'indications pour les épreuves de langues, dont la diversité n'a pas permis d'en faire une analyse, il pourrait être indiqué :

- Malgré les spécificités des fonctions et de l'institution, les candidats notamment les externes, doivent considérer qu'il s'agit **d'un concours d'entrée dans la fonction publique**, avec les enjeux propres au service public. Ils doivent se placer dans un contexte de concours (et non d'examen) avec **la finalité d'un recrutement**.
- Pour l'épreuve de droit à l'écrit qui, pour en renforcer le caractère technique, est proposée sous forme de trois questions et non d'un sujet unique de dissertation : les copies ressemblaient davantage à des **travaux de culture générale**, sous forme de trois dissertations qui négligeaient **le raisonnement** (qui est autre chose qu'un plan) et les connaissances juridiques (qui sont autre chose que des citations).
- Plus généralement, sur le style, l'écrit est apparu trop relâché, manquant de concision, et souvent approximatif avec des formules toutes faites. Si ce n'est pas un constat nouveau, c'est néanmoins d'autant plus regrettable que dans l'ensemble le style oral a paru meilleur. Les connaissances doivent être précises et clairement exprimées.
- Dans l'épreuve de « **grand oral** » dont le niveau a paru bon, mais moins que l'année précédente, le jury a relevé à nouveau l'importance trop forte marquée au formalisme du plan. L'annonce de plan, avec parties et sous parties, qui peut sécuriser le candidat, est parfois trop développée, au risque de banaliser l'exposé.
- Le candidat doit garder à l'esprit, pendant l'entretien, la **nature de l'épreuve** « conversation avec le jury visant à apprécier sa personnalité, ses motivations et ses aptitudes », ce qui nécessite, s'agissant d'un concours, une certaine originalité pour se distinguer de l'exposé type, tout en traitant évidemment le sujet.
- Plusieurs candidats ont présenté, cette année, pour commenter le sujet ou le texte qu'ils avaient tiré au sort, des exposés trop courts (certains ont à peine atteint 6 minutes). Il est rappelé que l'exercice est fait pour atteindre les 10 minutes, sans les dépasser.
- **Des connaissances juridiques de base** sont nécessaires, même pour ceux qui ne prennent l'option « droit » ni à l'écrit ni à l'oral. Même en prenant en compte l'absence de formation juridique dans le cursus, le jury ne peut être que réservé devant un candidat qui ne peut rien dire sur les notions de loi et règlement, de degré de juridiction ou sur les différences entre le maire et le préfet... A cette fin, pour ceux qui peuvent en bénéficier, les candidats sont invités à suivre les formations en droit, même s'ils n'ont pas cette épreuve au concours./.